

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 16

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Monique BAYARD
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Catherine GOZZI
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur David HAEGY	Madame Céline RABUT
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOU	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	

### Membres absents :

Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Adrien GUENE	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**  
**Décision budgétaire modificative 2022**

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2022 pour le budget principal, d'une part, et pour les budgets annexes des transports publics urbains et de l'eau, d'autre part.

Vu le rapport détaillé de présentation de la décision modificative n°2 pour l'exercice budgétaire 2022, pour le budget principal et pour les budgets annexes des transports publics urbains et de l'eau, joint au projet de délibération ;

Vu les maquettes budgétaires, ci-annexées, pour le budget principal, et pour les budgets annexes des transports publics urbains et de l'eau;

Considérant, conformément au rapport détaillé et aux maquettes budgétaires ci-annexées, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes, sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement ;

**Le Conseil,**  
**après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2022, du budget principal et des budgets annexes susvisés, ainsi que les maquettes budgétaires correspondantes jointes en annexes à la présente délibération ;

- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION : 7
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 16 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN